



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 29 FEVRIER 2024

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2024-01-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Membres composant le Comité Syndical	9	totalisant	100	voix
Délégués composant le Comité Syndical	21	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	17	totalisant	79	voix
Délégués excusés et représentés	2	totalisant	12	voix
Délégués absents excusés	2	totalisant	9	voix

Pour	91 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 février, à dix heures et quarante minutes, les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 19 février 2024.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de l'EPT Paris Est Marne & Bois, (10 voix)
Mme SAUSSEREAU, Vice-Présidente, représentante de l'EPT Paris Est Marne & Bois, (8 voix)
M. HELIN, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (5 voix)
Mme BARNIER, Vice-Présidente représentante de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, (5 voix)
M. FLESSELLES, Vice-Président, représentant de l'EPT Grand Paris Grand Est, (5 voix)
M. TURANO, représentant de l'EPT Paris Est Marne & Bois suppléant, (8 voix)
M. BRUCH, représentant de l'EPT Grand Paris Grand Est, (5 voix)
M. BUTIN, représentant de l'EPT Grand Paris Grand Est, (5 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, (5 voix)
Mme CLAVEAU, représentante de l'EPT Grand Paris Grand Est suppléante, (4 voix)
M. CHAFFAUD, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, (5 voix)
Mme LECOUFLE, représentante de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir suppléante, (4 voix)
M. VEDIE, représentant de la Métropole du Grand Paris, (4 voix)
Mme DURAND, représentante du Conseil Départemental du Val de Marne, (2 voix)
M. MIE, représentant de la Chambre de métiers 94, (1 voix)
M. OUMARI, représentant du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Morbras, (1 voix)
Mme MANCA, représentante de HAROPA PORT I Paris suppléante, (1 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme TOLLARD, représentante de l'EPT Paris Est Marne & Bois, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (8 voix)
M. FEMEL, représentant de l'EPT Grand Paris Sud Est Avenir, qui a donné pouvoir à Mme LECOUFLE (5 voix)

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

Mme JARDIN, représentante de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne, (5 voix)
M. CATHALA, représentant de la Métropole du Grand Paris, (4 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

M. DEBARRE, Directeur, Syndicat Marne Vive
Mme COCHARD, Animatrice SAGE Marne confluence, Syndicat Marne Vive
M. DEPEGE, Responsable des affaires générales, Syndicat Marne Vive
Mme MORIN, Animatrice Contrat Marne confluence, Syndicat Marne Vive
M. Djamal FEKIH, Chargé de mission inondation, CD 94
Mme Salomé BAILLEUX, Chargée de missions, SMAM
Mme Irina SEVERIN, Directrice, ARCEAU
M. François MERCIER, Chargé de mission, ARCEAU
M. Laurent DECHESNE, Directeur Général, Cluster Eau, milieu sols
Mme Carolina HENAO ROCHA, Cheffe de projet, Cluster Eau, milieu sols
M. Jonathan FLANDIN, Directeur, Agence Régionale de la biodiversité en Ile de France

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. VEDIE est désigné pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

M. DEPEGE est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

Accusé de réception en préfecture
094-259401057-20240229-2024-01-01-DE
Date de télétransmission : 07/03/2024
Date de réception préfecture : 07/03/2024

N°2024-01-01 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 30 novembre 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Approuve** le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 30 novembre 2023.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 29 février 2024 les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.



Le Président,

Sylvain BERRIOS